



## APPEL A MANIFESTATION D'INTÈRET N° 00 00 08/AMI/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/2025 du 15 JAN 2023

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'ELABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE  
D'ÉLECTRIFICATION DU CAMEROUN.

PAYS : *Cameroun*

PROJET : *Programme de Réformes du Secteur de l'Électricité au Cameroun*

FINANCEMENT : *Crédit IDA 73940 – CM du 20 novembre 2023*

TITRE DE LA MISSION : *Recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une stratégie  
nationale d'électrification du Cameroun.*

N° DE RÉFÉRENCE : *N°0008/AMI/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/2025 du 15 Janvier 2025*

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le cout du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun et a l'intention d'utiliser une partie du produit des services de conseil.
2. Les services de conseil (« les Services ») comprennent l'élaboration, pour le compte de l'Etat du Cameroun, d'une stratégie nationale d'électrification qui vise à définir la meilleure approche permettant d'atteindre un accès universel à l'électricité à l'horizon 2030. L'implémentation de la SNE devrait contribuer à : (i) atteindre un taux d'accès de 100% dans les zones rurales, périurbaines et urbaines du Cameroun, en se basant sur une analyse géospatiale détaillée qui indiquera la meilleure technologie d'électrification pour chaque localité, y compris les localités très isolées et enclavées. Toutes les options et technologies devront être étudiées, qu'il s'agisse de l'extension des réseaux de distribution, de la construction des systèmes mini-réseaux et/ou de l'adoption des systèmes hors réseau (e.g., systèmes solaires domestiques, les lanternes solaires PICO, et autres appareils fonctionnant à l'énergie solaire, etc.), (ii) créer les conditions institutionnelles favorables à l'accélération de l'électrification selon des modalités efficaces et efficientes , (iii) créer un cadre réglementaire et juridique propice à la mobilisation des financements nécessaires pour soutenir les efforts en matière d'électrification, tout en assurant la durabilité des investissements réalisés ; (iv) mettre en place des mécanismes de financement adéquats permettant le développement des services électriques modernes à moindre coût sur le territoire national.

Au titre de l'étendue de son mandat, le consultant doit réaliser le travail ci-après décrit brièvement. Il est toutefois entendu que cette description des tâches n'a aucun caractère exhaustif et ne doit par conséquent pas être considérée comme limitative. L'étude devra être réalisée dans le respect rigoureux des règles de l'art, tant du point de vue des éléments qui la composent que de leur présentation. En outre, la présente étude devra tenir compte de la mise à jour en parallèle du Plan Directeur de Production, Transport, et Distribution du secteur de l'électricité par le Gouvernement afin de garantir une cohérence entre les deux documents.

De manière spécifique, le Consultant devra élaborer une stratégie qui tient compte des aspects suivants :

- ✓ état des lieux électriques des réseaux existants ;
- ✓ éloignement des réseaux électriques interconnectés par rapport aux zones à électrifier et spécificités géographiques de ces zones (relief, climat, hydrographie, démographie et climat) des régions du Cameroun ;
- ✓ besoins électriques réels et spécifiques des consommateurs en zone rurale, périurbaine et urbaine ;
- ✓ les opportunités en matière d'usages productifs associés à l'électrification ;
- ✓ Le consentement et la capacité à payer des populations dans les différentes zones géographiques, en tenant compte des réalités socioéconomiques locales ;
- ✓ le développement des mini-réseaux, y compris l'identification des défis réglementaires, financiers et techniques à leur expansion et à la participation du secteur privé ;
- ✓ le développement du marché des systèmes hors réseau, y compris l'identification des défis réglementaires, financiers et techniques à son expansion et à la participation du secteur privé ;
- ✓ participation des communautés locales, des parties civiles et des organismes non gouvernementaux ;
- ✓ cadre juridique, réglementaire et institutionnel régissant le secteur de l'électricité ;
- ✓ potentielles sources de financements des projets d'électrification, y compris le secteur privé.

3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures suivantes : de 8 heures à 16 heures 30 minutes, heures locales.

4. Le Coordonnateur du Programme de Réformes du Secteur de l'électricité au Cameroun, Maître d'Ouvrage Délégué, invite dès à présent les cabinets de conseil éligibles (« Consultants ») à indiquer leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de Présélection sont les suivants :

Références de la firme dans l'exécution des missions analogues :

- ✓ Expérience dans l'élaboration des stratégies d'électrification ;
- ✓ Expérience dans la réalisation des bases de données SIG des réseaux d'électricité ;
- ✓ Expérience dans la conception et la simulation des mini-réseaux et des énergies renouvelables ;
- ✓ Expérience dans la sauvegarde environnementale et sociale du secteur de l'électricité ;
- ✓ Expérience dans la réalisation des formations en lien avec le secteur de l'électricité.
- ✓ Expérience en Afrique subsaharienne concernant des projets similaires sera un atout.

**NB :** Le Consultant, pour être retenu, devra justifier les expériences spécifiées ci-dessus au cours des dix (10) dernières années. Les justificatifs requis sont : première page + page de signature + attestations de bonne fin ou autres documents de réception des prestations intégrant la durée des prestations, leur coût et le quitus de l'Administration, coût final des prestations, liens Internet, etc.

Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale de septembre 2023 « Règlement de Passation des Marchés », qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de « **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût** » (SFQC) décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessus pendant les heures de bureau, de **8 heures à 16 heures 30 minutes**, heures locales.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite et déposées en cinq (05) exemplaires (en personne ou par courrier) à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par e-mail aux adresses indiquées ci-après au plus tard le 14 FEV 2025 à 13 heures, heure locale avec la mention :  
**« Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une stratégie nationale d'électrification du Cameroun ».**

**À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun**

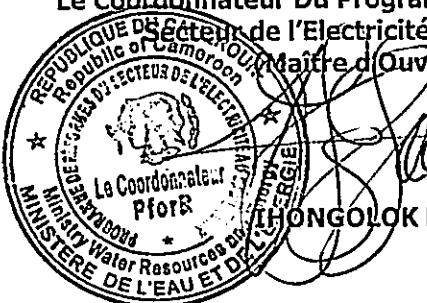
**Agence : Unité de Coordination du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun**

**Tél : (+237) 620 758 302**

**Courriel : [ucpprsec@gmail.com](mailto:ucpprsec@gmail.com), [elongserge@gmail.com](mailto:elongserge@gmail.com) et [nkoabissa@yahoo.fr](mailto:nkoabissa@yahoo.fr).**

Yaoundé, le **15 JAN 2025**

**Le Coordonnateur Du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun  
 (Maitre d'Ouvrage Délégué)**



**Ampliations:**

- ✓ MINMAP ;
- ✓ MINEE ;
- ✓ ARMP (pour Publication) ;
- ✓ SOPECAM (pour Publication) ;
- ✓ Archives/Chronos.